



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 MAI 2022 A 19 HEURES 00

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur KANOUTÉ absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LAMAAZI, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Madame POULENARD, absente excusée donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé.

Monsieur COSSON, absent excusé.

Madame FERRER, absente excusée.

Madame LENOIR, absente

Monsieur CORTÈS, absent.

Madame Monique PLESSIER est désignée secrétaire de séance.

Affaires Urbanisme

- 1) Convention de rétrocession de la rue Nelson Mandela et de son classement dans le domaine public.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 2) Convention de participation financière de la SARL DU ROND POINT pour l'aménagement de la ruelle des Jonquilles.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

2 Abstentions : Mesdames BRETON et SEBIH.

- 3) Convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domine public Départemental en agglomération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte-rendu des décisions du Maire.

- Taux de participation des familles et de la Ville au coût de revient des classes de découverte.
- Acquisition du logiciel « Enfance Familles » édité par la société ARPÈGE.
- Avenant au marché « Fourniture et livraison de repas du type restauration différée en liaison froide » à compter du 1^{er} avril 2022.
- Migration des applications AFI-Kaïla et AFI-Sedna sur un nouveau serveur.
- Prolongation de l'hébergement des applications AFI-Kaïla et AFI-Sedna.
- Contrat de réservation pour la classe découverte au Golfe Morbihan.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois